



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/309  
S/17185  
14 mai 1985

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Points 22, 40, 72, 132 et 133 de la  
liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA  
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE  
ENTRE ETATS  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 13 mai 1985, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre datée du 29 mars 1985 (A/40/214-S/17068), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la dernière série d'actes d'agression perpétrés contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande par les forces vietnamiennes occupant illégalement le Kampuchea; ces actes sont les suivants :

1. Environ 800 à 1 200 soldats vietnamiens ont fait des incursions en territoire thaïlandais à la fin du mois d'avril 1985 et se sont retranchés dans les zones situées à l'est de Ban Nong Yang et de Ban Saphan Chang 1 dans le district de Muang (province de Trat). Des soldats thaïlandais ont été envoyés dans ces zones et ont eu un accrochage avec les soldats vietnamiens le 6 mai 1985. Au cours de ces accrochages un soldat thaïlandais est mort et trois autres ont été blessés.
2. Le 7 mai 1985, à 7 h 30, les soldats thaïlandais patrouillant la zone où les soldats vietnamiens avaient fait une autre incursion à l'intérieur du territoire thaïlandais et s'étaient déployés sur environ trois kilomètres au sud-est de Khao Chong Khap dans le district de Muang (province de Trat), ont marché sur des mines posées par les troupes vietnamiennes d'invasion. Un soldat thaïlandais a été grièvement blessé.

\* A/40/50/Rev.1.

3. Le 7 mai 1985, entre 8 h 15 et 11 h 15, les troupes vietnamiennes ont tiré au mortier sur un poste militaire thaïlandais situé à environ deux kilomètres au sud-est de Kao Chong Khap dans le district de Muang (province de Trat).

4. Le 8 mai 1985 à 0 h 20, les troupes vietnamiennes ont fait une incursion en territoire thaïlandais et tendu une embuscade aux troupes paramilitaires thaïlandaises à environ deux kilomètres et demi au sud-est de Khao Chong Khap dans le district de Muang (province de Trat). Trois membres du personnel paramilitaire thaïlandais ont été tués et deux autres blessés.

5. Le 8 mai 1985, à 7 h 40, les troupes vietnamiennes qui avaient fait une incursion en territoire thaïlandais à environ 5,5 kilomètres au nord-est de Ban Chamrak dans le district de Muang (province de Trat) ont lancé une roquette de type SA-7 contre un avion thaïlandais en mission de reconnaissance dans l'espace aérien thaïlandais, à environ 4 kilomètres au nord-est de Ban Chamrak.

6. Le 8 mai 1985, à 9 h 50, les troupes vietnamiennes ont pilonné au mortier de 82 mm un poste militaire thaïlandais situé à environ 4,8 km à l'est de Ban Nong Yang dans le district de Muang (province de Trat) tuant deux soldats thaïlandais.

7. Le 10 mai 1985, les troupes vietnamiennes ont fait une incursion en territoire thaïlandais et ont eu un accrochage avec les troupes thaïlandaises à environ 2 kilomètres à l'ouest du col d'O Bok dans le district de Ban Kruat (province de Buriram). Deux soldats thaïlandais ont été tués et trois ont été blessés.

Le Gouvernement royal thaïlandais condamne énergiquement ces multiples incursions ainsi que le pilonnage du territoire thaïlandais; ces actes ont été délibérément commis par les forces militaires vietnamiennes en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande, ils ont aggravé la tension le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et affecté la sécurité de l'ensemble de la région.

Le Gouvernement royal thaïlandais exige que le Viet Nam cesse immédiatement de perpétrer de tels actes illégaux et hostiles contre la Thaïlande; il souligne que le Viet-Nam devra supporter l'entière responsabilité des conséquences que ces actes pourraient avoir. Le Gouvernement royal thaïlandais réaffirme de nouveau son droit légitime de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 40, 72, 132 et 133 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI